

**Conseil économique et social**Distr. générale
27 février 2017Français
Original: anglais**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-treizième session**

Bangkok, 15-19 mai 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la
Commission, y compris les activités des institutions régionales:
commerce et investissement**Rapport sur le commerce, l'investissement, la science, la technologie et l'innovation en tant que moyen de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030****Note du secrétariat****Résumé**

Lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend les 17 objectifs de développement durable, les États membres de l'ONU ont énoncé ses moyens de mise en œuvre au titre d'un objectif distinct, le numéro 17. Le commerce, les finances et la technologie ont été reconnus comme des moyens de mise en œuvre essentiels, qui contribuent directement et indirectement à la réalisation des autres objectifs de développement durable. Le rôle du commerce, des finances ainsi que de la science, de la technologie et de l'innovation a également été mis en évidence dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme 2030. Ce dernier reconnaît quant à lui que les recettes d'exportation tirées du commerce international et l'investissement direct étranger sont des sources majeures de financement extérieur du développement.

Le commerce, l'investissement et la science, la technologie et l'innovation forment des cycles de croissance se renforçant mutuellement dans le contexte d'une utilisation rationnelle des ressources et du progrès sociétal. Le présent document fait ressortir l'importance de ces moyens de mise en œuvre et les principales initiatives et activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique visant à appuyer l'action menée par les pays pour renforcer leurs moyens d'exécution et atteindre ainsi les objectifs de développement durable.

* E/ESCAP/73/L.1.

I. Introduction

A. Contexte

1. Lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend les 17 objectifs de développement durable, les États membres de l'ONU ont énoncé ses moyens de mise en œuvre au titre d'un objectif distinct, le numéro 17. Le commerce, les finances et la technologie ont été reconnus comme des moyens de mise en œuvre contribuant directement et indirectement à la réalisation des autres objectifs de développement durable. Le rôle du commerce, des finances ainsi que de la science, la technologie et l'innovation a également été mis en évidence dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui fait partie intégrante du Programme 2030. Ce dernier reconnaît quant à lui que les recettes d'exportation tirées du commerce international et l'investissement direct étranger (IDE) sont des sources majeures de financement extérieur du développement.

2. Toutefois, tant le commerce que l'IDE, comme moyens de mise en œuvre, contribuent au développement durable autrement que sous la simple forme de flux financiers non générateurs de dette. Ils permettent également aux pays en développement d'accéder aux marchandises, aux services et aux technologies nécessaires au développement. Ils fournissent des marchandises et services intermédiaires aux fins de transformation à valeur ajoutée et de consommation sur une base concurrentielle, permettent de créer des emplois décents et de valoriser les compétences et sont considérés plus largement comme des moteurs de croissance économique, ce qui est nécessaire mais pas suffisant aux fins de la réduction de la pauvreté. Le commerce international et l'IDE ne s'annulent plus l'un l'autre mais sont complémentaires. Le commerce international est en grande partie financé par l'IDE, lequel en vertu de l'Accord général sur le commerce des services de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est étroitement lié au mode 3 (présence commerciale), le plus fréquemment utilisé par les prestataires de service. Le commerce, l'investissement et la science, la technologie et l'innovation sont donc des éléments qui se renforcent mutuellement au sein d'un cycle de croissance caractérisé par l'exploitation rationnelle des ressources et le progrès sociétal.

3. Les pays de l'Asie et du Pacifique ont longtemps été parmi les premiers à promouvoir le développement induit par le commerce, des flux d'IDE robustes et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins de la réduction de la pauvreté, d'un financement efficace et de la recherche de solutions d'un bon rapport coût-efficacité aux problèmes économiques, environnementaux et sociaux de la région. Depuis l'adoption du Programme 2030, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ne cesse d'intensifier son action dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la science, de la technologie et de l'innovation afin d'aider les États membres à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

4. Cette action est d'autant plus importante dans le contexte économique actuel. L'atonie de l'économie mondiale, le ralentissement du commerce international de marchandises et de services et le tarissement des flux d'IDE ont amené de nombreux pays de par le monde à repenser leur engagement envers la mondialisation. Le message qui ressort des dernières tendances et des perspectives à court terme étudiées dans le Rapport 2016 sur le commerce

et l'investissement en Asie et dans le Pacifique¹ n'est guère rassurant. L'incapacité de revenir à une croissance forte et stable est particulièrement préoccupante pour les pays à faible revenu et pourrait compromettre leurs chances d'atteindre tant les objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) que les objectifs de développement durable.

1. Commerce

5. Outre qu'il est en perte de vitesse, le commerce international est devenu moins réactif dans un contexte de croissance économique². Selon le Rapport 2016 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique, le commerce de la région s'est effondré en 2015, la valeur en dollar tant des exportations que des importations accusant un recul considérable, de respectivement 9,7 % et 15 %. La situation ne s'améliorera probablement que légèrement, voire stagnera, en 2016, car le commerce devrait enregistrer une contraction de 5 % environ en valeur nominale. En dépit de ces chiffres moroses, la région est toujours saluée comme étant la plus performante dans le contexte mondial, qui en 2015 a accusé un repli d'environ 13 % du commerce en valeur nominale. De fait, en dépit des tendances au repli constatées, la région Asie-Pacifique a renforcé sa part des exportations mondiales (soit 40 %), demeurant ainsi le premier exportateur mondial. Toutefois, il sera difficile pour les pays en développement tributaires du commerce de maintenir une dynamique de croissance dans le nouvel environnement commercial mondial. Ces faits nouveaux interviennent alors que l'économie mondiale est déjà sous pression, notamment pour les raisons exposées ci-dessous:

a) En dépit de l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges le 22 février 2017, ratifié par les deux tiers des États membres de l'OMC, l'échec à conclure le cycle de négociations de Doha pour le développement tient à la perte de confiance dans le multilatéralisme et plus précisément dans les échanges commerciaux multilatéraux. Si la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, en 2015, a eu une issue positive pour les pays les moins avancés, l'avenir des négociations multilatérales, ainsi que celui de l'OMC elle-même en tant qu'institution chargée de les mener, est devenu plus incertain;

b) L'essor de la libéralisation discriminatoire des échanges, par le biais d'accords commerciaux préférentiels, pourrait avoir une incidence sur les marges de préférence offertes aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu, qui sont souvent exclus de bon nombre d'accords préférentiels importants. En outre, pour que les membres d'un accord commercial préférentiel puissent tirer avantage de la libéralisation discriminatoire, de nombreux accords s'appuient sur des règles d'origine de plus en plus complexes, auxquelles la faible utilisation des préférences est souvent imputée, notamment dans le cas des micro-, petites et moyennes entreprises et des producteurs à faible valeur ajoutée;

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente E.16.II.F.23.

² Par exemple, Constantinescu, Mattoo et Ruta ont démontré que l'élasticité du commerce par rapport au produit intérieur brut a diminué au début des années 2000, passant de 2,2 au cours de la période 1986-2000 à 1,3 après l'année 2000. Voir Cristina Constantinescu, Aaditya Mattoo et Michele Ruta, « The global trade slowdown: cyclical or structural? », document de travail du Fonds monétaire international (FMI), n° 15/6 (Washington, D.C., IMF, 2015). Disponible à l'adresse: www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp1506.pdf.

c) On constate une dépendance accrue à l'égard des mesures non tarifaires, qui remplacent parfois des taux tarifaires relativement bas (lesquels offrent en outre une plus grande transparence). Il est aussi probable que le recours à des obstacles au commerce aux frontières et à l'intérieur des frontières, pour des raisons non liées à l'économie, s'intensifiera;

d) Le manque d'efficacité des procédures commerciales et les coûts de transport élevés renchérissent les échanges, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique. Il est donc particulièrement encourageant de noter que l'Accord sur la facilitation des échanges, premier accord multilatéral conclu sous les auspices de l'OMC, est entré en vigueur le 22 février 2017;

e) Des obstacles réglementaires internes persistent, notamment dans des secteurs comme celui des services, ce qui a une incidence néfaste sur le commerce et sur la compétitivité en général;

f) L'irrégularité et l'insuffisance des flux d'aide au commerce ne permettent pas de répondre à la demande d'assistance effective en matière d'accroissement de la capacité productive des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu.

2. Investissement direct étranger

6. Il est reconnu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba qu'outre le commerce, l'entreprise privée, l'investissement du secteur privé (notamment l'IDE) et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité, d'une croissance économique inclusive et de la création d'emplois, et que les flux internationaux de capitaux privés, en particulier l'IDE, de pair avec un système financier international stable sont des compléments essentiels des efforts de développement national.

7. La région Asie-Pacifique a traditionnellement beaucoup bénéficié de l'IDE. Toutefois, la croissance de ces flux s'est ralentie ces dernières années. Selon le Rapport 2016 sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique, ils ont augmenté de 5,6 % seulement en 2015, entraînant un recul de 10 points de pourcentage de la part des flux globaux d'IDE de la région, part qui était de 42 % en 2014. Cette augmentation est d'autant plus faible comparée à l'expansion des flux d'IDE dans le monde, en hausse de 38 % sur la même période, ce qui tient davantage aux fusions et acquisitions transfrontalières effectuées dans les pays développés qu'à l'investissement dans de nouvelles capacités de production. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), y compris les pays les moins avancés qui en font partie, et l'Inde ont attiré une part croissante des flux d'IDE, provenant tant de l'extérieur que de l'intérieur de la région. Grâce aux politiques proactives menées par les gouvernements en vue de promouvoir et de libéraliser les flux d'IDE, divers pays parmi les moins avancés ont enregistré une augmentation des flux de ce type. Au Myanmar, en particulier, l'IDE a presque doublé, tandis qu'en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, les flux d'IDE ont aussi considérablement progressé, de 69 et 28 % respectivement par rapport à 2014.

8. En dépit de ces évolutions positives, l'écart entre l'investissement annoncé et l'investissement effectif d'une part et l'investissement réel et l'investissement nécessaire d'autre part demeure considérable, en particulier dans les pays les moins avancés. Par exemple, pour atteindre les objectifs de

développement durable, les pays en développement auront besoin de 2,5 billions de dollars É.-U. supplémentaires d'investissements par an³. Ces investissements devront en grande partie être le fait du secteur privé.

9. Toutefois, des obstacles continuent de gêner le plein développement du secteur privé. D'après le classement de 2017 de la Banque mondiale, s'agissant de la facilité de faire des affaires, 17 pays de la région se situent dans les 50 derniers, sur un total de 190 pays étudiés. En particulier, les pays les moins avancés sont toujours au bas de l'échelle: l'Afghanistan au 183^e rang, le Bangladesh au 176^e et le Myanmar au 170^e. Même certains pays émergents à forte croissance demeurent relativement mal placés. Par exemple, l'Inde est classée 130^e, tandis que le Pakistan occupe la 144^e position. Manifestement, dans de nombreux pays, il est encore possible de créer des conditions propices aux investissements et aux affaires.

10. De nombreux pays en développement ont pris des dispositions visant à mettre en place des politiques favorisant et libéralisant l'IDE. Divers pays ont conclu des accords internationaux d'investissement, le plus souvent bilatéraux mais aussi de plus en plus sous forme de volets d'investissement au titre d'accords commerciaux régionaux plus larges ou d'accords de partenariat économique. Ces dernières décennies, soucieux d'attirer les investisseurs étrangers et de les persuader de la sûreté de leurs placements, les pays ont conclu un nombre croissant d'accords d'investissement internationaux. Depuis les années 50, le nombre de ces accords a enregistré une croissance exponentielle et en octobre 2016, plus de 2 600 étaient en vigueur. Sur ce chiffre, 43% (soit 1 117) concernait au moins un pays de la région de la CESAP.

11. Si l'IDE constitue une source importante de financement extérieur du développement, il contribue directement à d'autres moyens de mise en œuvre, en particulier dans les domaines du commerce et de la science, de la technologie et de l'innovation. Une part considérable de l'IDE est motivée par la recherche de gains d'efficacité; ainsi, ces investissements sont liés aux chaînes de valeur mondiales et régionales et aux échanges transfrontaliers y associés, qu'il s'agisse de biens et services intermédiaires ou de services et produits finis. Les multinationales assurent 80 % de la totalité des transferts de biens et services par-delà les frontières, par le biais soit de transactions entre sociétés affiliées soit de réseaux de prestataires indépendants⁴. Le commerce et l'investissement viennent donc se renforcer mutuellement, les sociétés transnationales investissant souvent dans les pays en développement hôtes en vue d'importer des produits intermédiaires et des matières premières, de les transformer et d'exporter ainsi des produits à valeur ajoutée. L'IDE est en outre un vecteur important de transfert de technologie vers les pays en développement, bien que ses résultats dans ce domaine soient mitigés et que le lien entre investissement et transfert de technologie ne soit pas automatique. Pourtant, certaines économies émergentes de la région sont parvenues à attirer une part croissante d'IDE au bénéfice de la recherche-développement et de l'innovation, par exemple l'Inde pour son secteur des technologies de l'information et de la communication.

³ *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014: L'investissement au service des objectifs de développement durable: un plan d'action* (publication des Nations Unies, n° de vente E.14.II.D.1).

⁴ Theodore H. Moran, « Foreign investment and supply chains in emerging markets: recurring problems and demonstrated solutions », Working Paper Series, n° 14-12 (Washington, D.C., Peterson Institute for International Economics, décembre 2014). Disponible à l'adresse: <https://piie.com/publications/wp/wp14-12.pdf>.

3. Science, technologie et innovation

12. Grâce aux progrès enregistrés, s'agissant par exemple des vaccins antipneumococciques, du micro-financement et des technologies vertes, le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation s'est développé dans le monde entier à un rythme sans précédent ces quelques dernières décennies, ce qui a permis d'améliorer la santé, de créer des possibilités économiques et de lutter contre les changements climatiques. Les technologies numériques telles que le téléphone portable et l'Internet ont marqué l'avènement d'une ère où les idées, les connaissances et les données circulent plus librement que jamais, donnant naissance à des initiatives collaboratives et ouvertes en matière d'innovation et offrant de réelles possibilités de rendre cette innovation véritablement accessible à tous. Toutefois, bien que le potentiel de transformation offert par la science, la technologie et l'innovation soit unanimement reconnu, le meilleur moyen d'en tirer parti aux fins du développement durable demeure peu clair⁵.

13. Dans le monde entier, le paysage de l'innovation en faveur du développement change. Les fondations philanthropiques et les investisseurs à vocation sociale constituent de nouvelles sources de financement des innovations et des technologies et pourraient à la fois avoir un fort impact social et environnemental et dégager des profits économiques. Certaines des innovations les plus prometteuses sont actuellement appliquées pour la première fois par des entreprises sociales offrant des solutions de marché visant aussi à dégager des effets positifs durables sur le plan social. En outre, les entreprises traditionnelles tiennent de plus en plus compte de l'impact sociétal et environnemental de leurs opérations et sont en mesure de diffuser l'innovation à grande échelle. La région offre un grand potentiel, étant donné que 40 % des 500 entreprises mondiales inscrites au classement Forbes ont leur siège en Asie.

14. La région dispose d'un écosystème dynamique, vivant et d'avant-garde en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, composé de nombreux mécanismes de coopération sous-régionaux dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, par exemple l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'ASEAN, la Commission économique eurasiennne, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Communauté du Pacifique. Toutefois, faute de lien entre ces mécanismes, leurs programmes sont exécutés isolément les uns des autres. En outre, de nombreux États membres de la CESAP n'y participent pas. De ce fait, ces efforts disparates ne tirent pas pleinement parti du vaste réservoir de connaissances et de possibilités offert par la région, pas plus que de la valeur découlant d'une formulation des politiques éclairée et concertée.

15. Il est possible de stimuler la collaboration afin d'exploiter les synergies entre les moyens de mise en œuvre et de tirer parti des possibilités offertes par leur interdépendance. Par exemple, au croisement du commerce et de la technologie, grâce à la multiplication des plateformes de commerce électronique en Chine, les micro-, petites et moyennes entreprises ont vu s'accroître les possibilités de s'engager dans le commerce en ligne, qui représente aujourd'hui plus de 8 % des ventes au détail dans le pays. Ce chiffre semble toutefois bien faible en comparaison avec ceux enregistrés aux États-Unis et dans l'Union européenne (où il est plus proche de 20 %) et il

⁵ *Harnessing Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, n° de vente E.16.II.F.12).

apparaît clairement que le potentiel dans ce domaine est encore sous-exploité. Selon les dernières estimations, les ventes en ligne dans les pays de l'ASEAN représentent seulement 0,2 % de la totalité des ventes au détail. Toujours selon les estimations, moins de 10 % des micro-, petites et moyennes entreprises des pays de la région Asie-Pacifique vendent couramment en ligne.

II. Initiatives et activités de la CESAP visant à aider les pays de l'Asie et du Pacifique à élaborer des moyens de mise en œuvre

A. Promotion et facilitation du commerce

16. Revitaliser le commerce reste un moyen important d'atteindre les objectifs de développement durable, et la CESAP s'est attachée à fournir une aide pratique dans divers domaines. Le secrétariat mène depuis longtemps un programme dans le secteur du commerce, portant sur la recherche et l'analyse, la création de capacités en vue de fournir des services consultatifs et sur des activités normatives. Le programme a pour objet de promouvoir le commerce, la coopération et l'intégration régionales en Asie et dans le Pacifique à l'appui du développement durable. Le secrétariat a lancé un certain nombre d'initiatives visant à aider les États membres à revitaliser le commerce international et à leur permettre de mieux équilibrer les coûts et les avantages y associés. Ces initiatives peuvent être regroupées dans quatre domaines, comme indiqué ci-après.

1. Réduire les coûts du commerce et accroître la transparence des politiques commerciales

17. Dans les pays en développement, les coûts de commercialisation élevés gênent considérablement l'expansion des activités et freinent l'intégration dans les chaînes logistiques mondiales. Ces difficultés sont particulièrement marquées dans les pays en développement sans littoral de la région, qui sont désavantagés par leur situation géographique⁶. Les petits États insulaires en développement souffrent eux aussi de l'éloignement et de l'insuffisance des infrastructures de commerce et de transport: non seulement les coûts de transport sont élevés, mais aussi les obstacles liés aux réglementations, aux procédures et à la commercialisation imposés à la frontière et plus encore de chaque côté des frontières viennent souvent gonfler le coût des opérations commerciales, qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations. De fait, les mesures non tarifaires représentent aujourd'hui la majeure partie des dépenses commerciales⁷. En dépit de leur importance, les indicateurs qu'il est proposé d'associer aux objectifs de développement durable ne comportent pas de mesure de ces obstacles non tarifaires, ni plus généralement des coûts de commercialisation. Le secrétariat a déjà mis au point un outil majeur pour suivre les coûts du commerce dans la plupart des États membres et dans d'autres pays – la Base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce – et lance actuellement plusieurs initiatives de recherche et de renforcement des capacités visant à améliorer l'évaluation et le suivi de l'ampleur et des effets des mesures non tarifaires et des obligations réglementaires.

⁶ Par exemple, de l'éloignement aux ports maritimes, les difficultés comprennent la dépendance à l'égard des infrastructures et des régimes réglementaires des pays de transit concernant l'accès aux ports maritimes, l'éloignement des consommateurs et des fournisseurs sur d'autres marchés, les coûts de transport élevés et l'insuffisance de l'infrastructure matérielle permettant d'assurer la connectivité.

⁷ *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2016: Recent Trends and Developments*.

18. Au titre d'un de ces projets, les membres institutionnels du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce du Cambodge, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam étudient l'ampleur des obstacles que posent les mesures non tarifaires pour le commerce au sein de l'ASEAN, en particulier s'agissant des produits agricoles et halieutiques. Ce projet recense de nouvelles modalités permettant de gérer ces mesures, parmi lesquelles les accords de reconnaissance mutuelle. Un autre projet mené au titre de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement⁸ en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) vise à élaborer un indice permettant d'évaluer l'impact des mesures non tarifaires, afin d'aider les pays à suivre la réalisation des objectifs de développement durable, tel qu'un indice relatif au commerce mesurant les débouchés économiques offerts aux pays les moins avancés et aux pays en développement, ainsi que des indicateurs pour s'assurer de leur conformité avec les normes internationales.

19. En sus d'identifier les sources et les modalités en vue de la collecte des données nécessaires et les mesures d'évaluation de l'incidence des mesures non tarifaires et autres dispositions réglementaires et normes, ces projets permettront aux responsables politiques de mieux comprendre les meilleures stratégies pouvant être appliquées par les pays les moins avancés et les autres pays en développement pour réduire au minimum les effets néfastes de ces mesures.

20. Par le biais de ces projets et de l'assistance technique qu'il apporte sur demande, le secrétariat aide les pays à accéder aux outils existants et à les utiliser aux fins de la promotion et de la facilitation du commerce. Par exemple, au niveau multilatéral, l'application de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges contribuera à lever les obstacles au commerce (et mobilisera des ressources importantes en faveur du renforcement des capacités et de l'assistance technique). Au niveau régional, le passage au commerce sans papier peut se traduire par des économies non négligeables sur le plan des coûts et du temps. En outre, il faut faire davantage pour s'attaquer à la question des mesures non tarifaires dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels, notamment par le biais de la reconnaissance mutuelle des normes. Enfin, au niveau national, les pays en développement eux-mêmes peuvent prendre des dispositions unilatérales pour simplifier les réglementations intérieures et lever les obstacles inutiles. Dans tous ces domaines, le secrétariat est prêt à apporter une assistance technique aux pays qui le souhaitent.

2. Améliorer l'accès aux marchés des pays les moins avancés et accroître leur compétitivité

21. La capacité des pays les moins avancés à élargir et diversifier leurs exportations repose sur un accès satisfaisant aux marchés. Outre les réformes menées par les pays mêmes, la communauté mondiale peut intervenir de diverses manières: a) en appliquant pleinement les engagements pris au titre de l'OMC en vue de permettre l'accès aux marchés des pays développés en franchise de droits et hors contingent et à encourager les pays en développement à étoffer ou à instaurer des dispositifs en ce sens autant que possible; b) en s'attaquant aux règles d'origine et autres obstacles non

⁸ Le Compte de l'ONU pour le développement est un programme visant à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de développement de l'ONU.

tarifaires restrictifs afin que les pays les moins avancés puissent tirer un meilleur parti des préférences dont ils bénéficient; c) en accordant des préférences commerciales intéressantes pour les marchés des services⁹; et d) en développant l'initiative « Aide pour le commerce » afin d'améliorer les capacités d'offre.

22. Le secrétariat a produit des études analytiques¹⁰ s'attachant à fournir à ses États membres des informations actualisées sur les avantages pouvant découler d'une meilleure négociation des dispositions relatives à l'accès aux marchés. En outre, des centaines de responsables publics, analystes et praticiens ont participé aux programmes de renforcement des capacités offerts par la CESAP et en ont tiré des enseignements utiles dans divers domaines: élaboration de politiques reposant sur les faits, négociation d'accords commerciaux préférentiels et autres activités de formation dans le cadre du Programme d'assistance technique OMC/CESAP en Asie et dans le Pacifique (lancé en 1999) pour l'exercice biennal en cours.

3. Favoriser l'intégration par le biais d'accords commerciaux préférentiels bilatéraux et régionaux

23. Les accords commerciaux préférentiels ne sont pratiquement pas mentionnés dans le document principal sur les objectifs de développement durable mais sont cités dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (paragraphe 87 et 90). En dépit de quelques revers subis récemment, les accords commerciaux préférentiels font aujourd'hui l'objet des politiques commerciales les plus actives, mais il est difficile de démontrer concrètement comment ils peuvent servir de tremplin à un régime commercial multilatéral progressivement plus ouvert (ce qui est le but recherché par l'objectif de développement durable numéro 17.10). À la fin de 2016, 269 accords commerciaux préférentiels étaient appliqués de par le monde, dont 169 concernaient une ou plusieurs parties de la région Asie-Pacifique. Nombre de ces accords se chevauchent, qu'il s'agisse de leurs membres ou de leur teneur, phénomène qui est désigné dans la région Asie-Pacifique comme le « bol de nouilles ». Pour améliorer le suivi de ces accords, les indicateurs pourraient inclure des informations non seulement sur le flux des échanges bruts (exportations et importations) mais aussi sur les flux tirant parti des préférences négociées et sur les éléments de coût de ces échanges.

24. Depuis 2006, le secrétariat donne des renseignements sur l'évolution de la participation des membres de la CESAP à des accords commerciaux préférentiels, au moyen de la base de données sur les accords relatifs au commerce et à l'investissement dans la région Asie-Pacifique. Cette base de données est un outil permettant d'étudier la situation des accords commerciaux préférentiels dans des documents tels que le Rapport sur le

⁹ Contrairement à ce qu'il se passe pour le commerce de marchandises, jusqu'à récemment les pays les moins avancés ne bénéficiaient pas d'un accès préférentiel aux marchés des services. Cette situation est en train de changer et un mécanisme élaboré par l'OMC en 2011 – prévoyant une dérogation concernant les services – est de plus en plus appliqué; ce mécanisme donne la possibilité aux pays de faire bénéficier les pays les moins avancés d'un régime préférentiel dans le secteur des services.

¹⁰ *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2015: Supporting Participation in Value Chains* (publication des Nations Unies, n° de vente E.15.II.F.15); CESAP, « Least developed countries and trade: Challenges of implementing the Bali Package », *Studies in Trade and Investment*, n° 83 (Bangkok, 2015) disponible à l'adresse: www.unescap.org/sites/default/files/LDC%20Final%20-31st%20dec%2015.pdf; et *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2016: Trends and Developments*. Pour plus de renseignements, voir la série « ESCAP Trade Insights », disponible à l'adresse: www.unescap.org/publications/trade-insights-series.

commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique, l'Étude sur la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique et d'autres publications ou rapports, ainsi qu'au titre des programmes de renforcement des capacités organisés par la CESAP, seule ou en collaboration avec d'autres partenaires¹¹. Une série de manuels sur la négociation de dispositions propices au développement dans les domaines du commerce de services, des droits de propriété intellectuelle, des clauses de sauvegarde et des règles d'origine a été élaborée à l'appui du programme de renforcement des capacités sur la négociation de la prochaine génération d'accords commerciaux préférentiels.

25. Pour que les accords commerciaux préférentiels contribuent davantage à l'inclusivité et à l'équité, la CESAP mène un projet au titre de la neuvième tranche du Compte pour le développement en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, auquel participent la CNUCED et les membres du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce¹². Le principal résultat de ce projet sera le renforcement de la capacité des responsables publics et des négociateurs à formuler des accords commerciaux préférentiels inclusifs propices au développement, pour que les échanges effectués au titre de ces politiques contribuent à l'inclusivité et à l'équité, améliorent les normes du travail et les salaires, éliminent le travail des enfants, aient des effets positifs sur l'égalité des sexes et se traduisent globalement par plus de bien-être, en particulier s'agissant des groupes marginalisés et exclus.

4. Promouvoir la facilitation des échanges et le commerce électronique

26. S'inscrivant dans la ligne de l'action menée par la CESAP pour promouvoir l'intégration régionale, les activités de recherche ont porté essentiellement sur les questions de facilitation des échanges et de commerce sans papier dans le cadre des derniers accords commerciaux préférentiels et sur leurs conséquences sur les coûts des opérations. À cet égard, deux grandes constatations peuvent être faites: depuis 2005, le nombre d'accords prévoyant des dispositions en faveur du commerce sans papier a pratiquement doublé, et les mesures de facilitation du commerce énoncées dans ces accords ont permis de réduire les coûts du commerce non seulement entre parties à l'accord mais aussi dans un cadre multilatéral.

27. La CESAP continue en outre de gérer et de tenir à jour, en collaboration avec la Banque mondiale, une base de données mondiale sur les coûts du commerce bilatéral, qui est maintenant largement utilisée par les spécialistes de l'analyse des politiques, tant dans la région qu'en dehors, notamment en vue de contribuer aux examens de l'Initiative « Aide pour le commerce » devant être effectués tous les deux ans au niveau mondial ainsi que d'évaluer l'incidence de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, qui est désormais en vigueur.

28. S'agissant du renforcement des capacités et de l'assistance technique, le gros des activités portant sur la facilitation des échanges incombe toujours au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le

¹¹ La base de données sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique est mise à jour régulièrement et est disponible à l'adresse: <http://artnet.unescap.org/databases.html#second>.

¹² Pour la région de la CESAP, les pays pilotes sont le Bangladesh, la Mongolie, le Myanmar, la République islamique d'Iran et le Viet Nam.

transport en Asie-Pacifique. Compte tenu de l'importance de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises pour atteindre bon nombre des objectifs de développement durable, un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités à élaborer des mesures de facilitation des échanges dans ces deux secteurs. La CESAP a notamment élaboré plusieurs outils et guides de formation, dont l'un intitulé « Making the WTO Trade Facilitation Agreement Work for SMEs », en collaboration avec le Centre CNUCED/OMC du commerce international, et un autre intitulé « Implementing UN/CEFACT e-Business standards in agricultural trade », en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe.

29. Par ailleurs, la coopération avec l'Organisation mondiale des douanes s'est poursuivie et un troisième atelier du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et le transport en Asie-Pacifique s'est tenu en République de Corée en avril 2016 sur le thème des douanes numériques et des guichets uniques. L'année 2016 a également marqué l'achèvement d'un projet mené en coopération avec la Banque asiatique de développement (BAsD) sur la réalisation d'études de référence en vue de l'établissement de mécanismes de suivi de la facilitation du commerce et du transport dans trois pays de l'Asie du Sud figurant parmi les moins avancés. Le principe des mécanismes, élaboré par la CESAP et la BAsD pour ce projet et des projets précédents, a également servi à la formulation d'une recommandation mondiale du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

30. En ce qui concerne l'aspect législatif, en se fondant sur la résolution 72/4 de la Commission, la CESAP a coopéré avec le Bureau des affaires juridiques à New York pour veiller à ce que l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique soit ouvert à la signature dans les délais voulus. Ce nouveau traité des Nations Unies a été ouvert à la signature en octobre 2016 et le restera jusqu'au 30 septembre 2017. La CESAP n'a cessé depuis de soutenir les activités du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier et de ses groupes de travail visant à élaborer un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de l'Accord-cadre, comme il a été demandé précédemment dans la résolution 70/6 de la Commission. La troisième réunion du Groupe directeur est prévue en mars 2017, juste après les réunions des groupes de travail et les activités de renforcement des capacités. L'Accord-cadre devrait donner à la région un outil spécifique permettant de mettre en œuvre plus efficacement l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, en faisant fond sur les initiatives bilatérales, sous-régionales et régionales existantes et en renforçant la compétitivité des échanges de l'Asie et du Pacifique en général.

31. Enfin, la CESAP coopère avec les États membres en vue de créer un environnement plus propice au commerce numérique. La diffusion des technologies numériques et la numérisation de nombreux produits et services bouleversent les modes de commercialisation dans le monde. Grâce à ces transformations, les petites et moyennes entreprises, et même les particuliers, peuvent participer plus facilement au commerce mondial. Dans les pays en développement traditionnellement défavorisés par leur éloignement des consommateurs, par l'insuffisance des infrastructures et par les faibles économies d'échelle, le commerce numérique peut accélérer l'intégration à l'économie mondiale et favoriser le développement socioéconomique. Toutefois, tirer parti de ce potentiel exigera tant des investissements dans les infrastructures physiques assurant la connectivité que des réglementations à l'appui des procédures d'achat, de paiement et de fourniture des produits numériques. Dans ces domaines, les pays en développement de la région

Asie-Pacifique enregistrent des progrès mitigés. Si les consommateurs utilisent plus volontiers les plateformes en ligne, l'accès à une identité numérique sûre continue de poser des problèmes sur certains marchés. Alors que 73 % des pays de la région auraient déjà adopté des lois sur les opérations en ligne, 38 % seulement disposent d'une législation de protection des consommateurs¹³.

B. Investissement direct étranger et développement durable du secteur privé

32. La CESAP s'est attachée principalement à promouvoir le développement durable du secteur privé dans trois domaines, à savoir l'IDE, les petites et moyennes entreprises et la conduite responsable des entreprises de manière globale et intégrée. En outre, la CESAP sollicite activement la participation du secteur privé, partenaire essentiel aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

1. Promotion et facilitation de l'investissement direct étranger

33. La CESAP a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à aider les pays à promouvoir, à attirer et à faciliter l'IDE et à en tirer parti. Le secrétariat met actuellement la dernière main à un cours de formation composé de 20 modules portant sur les politiques d'investissement et la promotion et la facilitation des investissements, élaboré à partir d'un manuel complet sur ce sujet aux fins du développement durable dans la région Asie-Pacifique. Ce manuel est actuellement examiné par des organisations internationales et des spécialistes de l'IDE. En 2016, des services consultatifs sur l'IDE ont été fournis à certains des pays les moins avancés, tels que l'Afghanistan et le Myanmar, et les activités de formation et de renforcement des capacités sur l'IDE, fondées sur le cours de formation et le manuel, se poursuivront en 2017.

34. Le secrétariat organise chaque année un événement de réseautage à l'intention des décideurs du secteur de l'IDE sous les auspices du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Ce Réseau a pour objet de promouvoir l'échange de données d'expérience sur les politiques en faveur de l'IDE dans la région. Il a tenu sa sixième réunion en décembre 2016, à la suite d'un séminaire régional sur les accords d'investissement internationaux et le développement durable. À cette occasion, les participants ont débattu des faits nouveaux émergents et des défis dans le domaine des politiques d'investissement et de la réglementation, et ont étudié les moyens d'améliorer les politiques relatives à l'IDE et les modalités prévues pour les accords d'investissement internationaux afin de contribuer au mieux à la réalisation du Programme 2030. Les avantages et les inconvénients présentés par les accords et les moyens d'atténuer les risques y associés ont été étudiés, ainsi que les implications juridiques des diverses options.

2. Promotion du développement des petites et moyennes entreprises et intégration effective de celles-ci dans les chaînes de valeur mondiales

35. La création de liens en aval et en amont entre les investisseurs directs étrangers et les compagnies nationales, en particulier les petites et moyennes

¹³ BAsD, *Aid for Trade in Asia and the Pacific: Thinking Forward About Trade Costs and the Digital Economy* (Manille, 2015). Disponible à l'adresse: www.adb.org/sites/default/files/publication/167344/aft-report-2015.pdf.

entreprises, est essentielle pour concrétiser les avantages de l'IDE. À cet effet, il convient d'intégrer véritablement ces entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Étant donné que l'amélioration du climat de l'investissement et des affaires vaut pour l'investissement tant étranger qu'intérieur, la mise en valeur de ces entreprises est au cœur du processus de développement durable, comme il est reconnu à la fois dans le Programme 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

36. En 2016, le secrétariat a offert des services consultatifs en vue du développement des petites et moyennes entreprises au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Il avait précédemment aidé le Myanmar à élaborer des lois et des politiques sur la petite et moyenne entreprise. Les activités de formation et de renforcement des capacités pour le développement des petites et moyennes entreprises se poursuivront en 2017.

37. Parallèlement, les moyens de développer les chaînes de valeur à valeur ajoutée dans la sous-région Bassin du Mékong sont étudiés au titre d'un projet parrainé par le Gouvernement japonais. En outre, des efforts sont actuellement déployés pour établir des liens effectifs entre les petites et moyennes entreprises et les investisseurs étrangers par le biais de plateformes en ligne dans certains pays pilotes: au Myanmar pour la sous-région Bassin du Mékong et, au titre d'un projet financé par la République de Corée, au Kazakhstan pour l'Asie centrale. Ces plateformes seront élargies à d'autres pays de ces sous-régions en collaboration avec les organisations nationales hôtes et des partenaires internationaux, pour en assurer la pérennité.

3. Promotion de la conduite responsable des entreprises et de leur mobilisation en vue de parvenir au développement durable

38. La contribution des entreprises et des investissements au développement durable ne peut être améliorée que si l'entreprise et les investissements eux-mêmes sont pérennes. Conscient de l'importance du monde des affaires pour le développement durable, le secrétariat noue des partenariats efficaces avec les entreprises par le biais de son Conseil consultatif des entreprises et de son Réseau des entreprises durables. Le Conseil et le Réseau se sont réunis à Bangkok les 31 octobre et 1^{er} novembre 2016 et à Dhaka les 7 et 8 février 2017, avant le Forum Asie-Pacifique des entreprises 2017.

39. Le Réseau s'est doté de deux équipes spéciales supplémentaires en 2016, portant leur nombre à dix au total. Ces équipes travaillent dans les domaines suivants: secteur bancaire et financement; réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques; innovation et compétitivité; micro-, petites et moyennes entreprises et entreprises à impact social; questions concernant la région Pacifique; facilitation du commerce et des transports; économie numérique; entreprises vertes; agriculture et alimentation; et jeunes entrepreneurs. Les divisions de la CESAP étoffent l'appui technique offert aux différentes équipes spéciales, ce qui est essentiel pour que la Commission coopère avec les entreprises dans tous ses domaines d'activité. Actuellement, des efforts sont entrepris pour renforcer les équipes spéciales et aligner davantage leurs travaux sur les objectifs de développement durable et les activités de la CESAP, en particulier ses réunions intergouvernementales.

40. À l'invitation du Centre de financement international d'Astana, le Réseau a mené une mission au Kazakhstan au début du mois de septembre 2016, en vue d'évaluer les perspectives commerciales et les

possibilités de collaboration public-privé pour le développement durable. Il a aussi élaboré diverses publications, notamment un guide sur les meilleures pratiques pour les entreprises vertes et un manuel intitulé « Corporate agenda of sustainable development: Toward responsible business 2.0 ». Une table ronde sur les moyens de faire coïncider la conduite responsable des entreprises et la pérennité de celles-ci a été organisée à Hong Kong (Chine) en juin 2016. Le secrétariat a publié un document de travail distinct sur le développement du secteur des énergies renouvelables et les politiques y relatives dans les pays émergents de l'Asie¹⁴.

41. Le Réseau a également collaboré avec le secrétariat à l'occasion de l'organisation de tables rondes sur la conduite responsable des entreprises: l'une, organisée en juin 2016, a porté sur l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques générés dans le secteur de l'électronique grand public grâce à une conduite responsable des entreprises dans l'Asie du Sud-Est et l'autre, tenue en août 2016, a été consacrée aux moyens de remédier aux pénuries d'eau par le biais de la conduite responsable des entreprises, dans un esprit de rentabilité et d'innovation, dans le secteur hôtelier des pays de l'ASEAN. Ces deux tables rondes ont permis de relancer les partenariats et la coopération avec le secteur privé pour traiter avec efficacité ces questions, et les actions de suivi qui pourraient être menées sont actuellement à l'étude.

42. Enfin, la CESAP organise chaque année le Forum Asie-Pacifique des entreprises en collaboration avec son Conseil consultatif des entreprises et son Réseau des entreprises durables. Depuis sa création en 2004, ce Forum est une tribune régionale importante de concertation et de réseautage, facilitant les échanges entre les professionnels de haut niveau des secteurs privé et public en vue de promouvoir le rôle des entreprises pour parvenir au développement durable. Du fait des multiples acteurs qui y participent, ce Forum s'adresse avec succès aux décideurs, aux représentants du monde des affaires, aux institutions internationales, aux organisations de la société civile et aux universitaires. En 2017, le Forum s'est tenu à Dhaka les 8 et 9 février 2017, avec la collaboration et sous les auspices du Gouvernement du Bangladesh (Ministère du commerce) et de la Chambre internationale du commerce du Bangladesh. Le Forum a été l'occasion de mettre en évidence les problèmes et de formuler des recommandations sur le thème de l'intégration régionale aux fins du développement durable.

C. Science, technologie et innovation

43. Les différents domaines de la science, de la technologie et de l'innovation sont vastes et se chevauchent parfois, mais leurs écosystèmes et leurs éléments moteurs sont souvent très différents. Conscient de cette réalité, le secrétariat a axé son action dans les quatre domaines exposés ci-dessous.

1. Donner plus de visibilité à la science, à la technologie et à l'innovation en tant que moyens importants de parvenir au développement durable

44. À ce jour, le secrétariat a donné plus de visibilité à la science, à la technologie et à l'innovation aux fins du développement durable par le biais

¹⁴ Masato Abe, Candice Lea Marie Branchoux et Jaewon Kim, « Renewable energy sector in emerging Asia: Development and policies », Trade, Investment and Innovation Working Paper Series, n° 1/17 (Bangkok, CESAP, 2017). Disponible à l'adresse: www.unescap.org/resources/renewable-energy-sector-emerging-asia-development-and-policies-tiid-working-paper-no12017.

d'une série d'allocutions prononcées lors de manifestations de haut niveau et d'événements conjoints, parmi lesquels la Conférence internationale sur la stratégie Océan Bleu, sur le thème « Transforming Nations through Creativity and Innovation », tenue en Malaisie; le Forum de Séoul sur la science et la technologie; la Conférence internationale sur les stratégies d'innovation aux fins du développement durable, tenue au Pakistan; et la Conférence internationale sur la science et la technologie aux fins de la durabilité, tenue au Japon.

2. Fournir des avis consultatifs sur les politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation

45. Un comité consultatif sur la science, la technologie et l'innovation a été mis en place afin de conseiller le secrétariat et les États membres sur les politiques à mener. Ce comité comprend d'éminents experts de la région dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Les pays suivants ont bénéficié de services consultatifs: Australie, Bangladesh, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam; les questions abordées vont de l'alignement des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation sur les plans de développement nationaux aux mesures en faveur du développement des entreprises sociales.

46. En outre, le secrétariat a dispensé des conseils aux organisations sous-régionales dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Par exemple, il a mis à disposition une personne-ressource chargée de prêter assistance au Forum de l'ASEAN sur la science, la technologie et l'innovation, au programme de l'APEC pour la recherche et la technologie, au e-Commerce Business Alliance Council de l'APEC et à la stratégie de la Commission économique eurasienne sur la transformation numérique de l'Union économique eurasienne.

3. Mener des activités de recherche et d'analyse dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et promouvoir le renforcement des capacités

47. En 2016, la toute première étude de la CESAP sur la science, la technologie et l'innovation – qui contenait une série de recommandations importantes destinées à aider les États membres à exploiter la science, la technologie et l'innovation aux fins du développement durable – a été lancée lors d'une table ronde ministérielle tenue à la soixante-douzième session de la Commission. Cette publication a été suivie d'un rapport décrivant les politiques spécifiques pouvant être adoptées par les pays les moins avancés.

48. S'agissant du renforcement des capacités, le secrétariat a accueilli un atelier, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, portant sur l'utilisation stratégique des instituts et systèmes de protection de la propriété intellectuelle au service de l'invention, de l'innovation et du renforcement des capacités technologiques dans un souci de compétitivité accrue et de développement des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique.

4. **Promotion du partage du savoir et de la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation entre les États membres, les organisations sous-régionales et les divers acteurs au sein de cet écosystème**

49. Pour faciliter la promotion du partage du savoir et de la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation entre les États membres, le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a tenu sa première session en octobre 2016¹⁵. En outre, pour promouvoir le partage du savoir et la coopération dans ces domaines entre les organisations sous-régionales, une séance du Comité a rassemblé celles-ci, dont l'APEC, la Commission économique eurasiennne et l'Organisation de coopération économique¹⁶.

50. Enfin, le secrétariat s'est efforcé de créer un lien entre les experts et les besoins de la région et les initiatives menées à l'échelle mondiale au sein des Nations Unies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. À cette fin, il a convoqué des groupes de discussion lors de l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Turquie et du troisième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en Thaïlande, qui comprenait des pays de la région appartenant au Groupe de haut niveau sur la banque de technologies pour les pays les moins avancés et des membres du groupe des 10 pour le soutien au mécanisme de facilitation des technologies.

III. **La voie à suivre**

51. La CESAP continuera d'appuyer les efforts des pays visant à utiliser le commerce, l'investissement, le secteur privé et la science, la technologie et l'innovation pour faire avancer leurs programmes de développement. Ainsi, les pays disposeront d'un ensemble d'outils efficaces leur permettant de susciter une croissance réelle, importante et durable. Étant donné que ces trois domaines relèvent d'une seule division au sein du secrétariat, la CESAP est particulièrement bien placée pour engager une action transversale, en créant des produits du savoir et en menant des activités de renforcement des capacités qui transcendent celles relevant d'un programme donné.

52. Dans ce cadre, le Comité du commerce et de l'investissement tiendra sa cinquième session du 31 octobre au 2 novembre 2017. Le principal document de fond présenté à cette occasion – le rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique – est en cours d'élaboration et fera le point sur le rôle du commerce, de l'investissement, et de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que moyens de mise en œuvre. La publication étudiera et analysera les avantages d'une démarche intégrée en matière de politiques commerciales, d'investissement et d'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable. La session du Comité sera une fois de plus organisée dans le cadre de la Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique, au cours de laquelle seront organisés plusieurs concertations intergouvernementales, des réunions de groupes d'experts et des ateliers de renforcement des capacités, manifestations qui viendront étayer le débat général.

¹⁵ Voir à l'adresse: www.unescap.org/events/committee-information-and-communications-technology-science-technology-and-innovation-first.

¹⁶ Voir E/ESCAP/CICTSTI(1)/9.

53. En association avec plusieurs autres partenaires (l'Université nationale de Malaisie, l'Université d'Oxford, le World Trade Institute, l'Institut international pour le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement), le secrétariat organisera le Forum de l'intégration économique 2017 de l'ASEAN, qui se tiendra les 14 et 15 septembre, sur le thème « Inclusive ASEAN » pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création de l'ASEAN à Bangkok en 1967. Ce programme s'intéressera à l'adoption d'une approche économique intégrée pour assurer un développement au service de tous au sein de l'ASEAN.

54. De même, la CESAP collaborera avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la CNUCED en vue de l'organisation de la neuvième réunion plénière de l'initiative de l'OCDE « Chaînes mondiales de valeur, transformation de la production et développement » en novembre 2017. Ce programme exploitera en outre les synergies créées par la collaboration avec le secteur privé dans les domaines du commerce, de l'investissement et de l'innovation.

55. En collaboration avec les autres commissions régionales de l'ONU et de nombreuses autres organisations, la CESAP pilote la deuxième Enquête mondiale sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce et du commerce sans papier, qui fournira les données voulues pour hiérarchiser les activités de renforcement des capacités à mener. Il a été en outre convenu avec la BASD de lancer un programme conjoint d'assistance technique et de recherche sur la facilitation du commerce, d'une durée de trois ans, qui permettra de poursuivre l'organisation du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce et les réunions du Mécanisme de coopération des organisations régionales pour la facilitation du commerce jusqu'en 2019. La mise en œuvre de trois projets de renforcement des capacités et expérimentaux sur le commerce transfrontière sans papier vient de démarrer et un projet sur l'échange par voie électronique des certificats sanitaires et phytosanitaires est en cours de conception, en collaboration avec le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.

56. En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre, le secrétariat poursuivra ses travaux d'analyse et de renforcement des capacités sur les guichets uniques et le commerce sans papier et œuvrera en faveur de l'application des dispositions correspondantes énoncées dans l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Il mettra en particulier l'accent sur le renforcement des capacités des pays en développement pour qu'ils puissent mesurer et suivre leurs progrès en matière de facilitation du commerce et mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges qui favoriseront tant le développement de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises que le commerce électronique transfrontière.

57. En attendant que le manuel sur la formulation et la promotion de politiques en faveur de l'IDE soit achevé et publié, la CESAP intensifiera le programme de formation qu'elle mène avec des partenaires aux niveaux mondial, régional et national pour la promotion et la facilitation de l'IDE au service du développement durable. La septième réunion du Réseau Asie-Pacifique pour l'investissement direct étranger sera organisée le 3 novembre 2017 pendant la Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique; elle permettra d'échanger des données d'expérience et de renforcer les capacités dans les domaines des politiques d'investissement et de la promotion du développement durable, en s'intéressant notamment au rôle des accords internationaux d'investissement. En outre, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités se poursuivront en vue du développement des petites et moyennes entreprises.

58. La CESAP poursuivra son action visant à approfondir et à élargir les relations avec le secteur des entreprises pour plus d'efficacité. À cette fin, elle étudiera les rôles supplémentaires que pourraient jouer les entreprises en tant que bailleurs de fonds pour certains projets de la CESAP. Ces questions ont été examinées à la douzième réunion du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP qui s'est tenue à Dhaka en février 2017. Des efforts sont actuellement déployés pour donner plus de poids à la participation des entreprises ainsi que pour étoffer le rôle du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et du Réseau des entreprises durables de la CESAP dans le domaine du développement durable et en moderniser et rajeunir la composition.

59. Le prochain Forum Asie-Pacifique des entreprises devrait se tenir à Hong Kong (Chine) au premier trimestre 2018. Le Forum se transformera probablement en sommet annuel du Réseau des entreprises durables de la CESAP. Le Forum 2018 devrait être davantage axé sur les questions liées à la banque et au financement, notamment les technologies dans le secteur financier, et sur l'économie numérique.

60. Outre l'intégration de l'innovation dans tous les domaines de fond du secrétariat, on s'attachera en particulier au cours de l'année prochaine à nouer des partenariats avec les États membres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation présentant un potentiel et une importance stratégiques. Le secrétariat s'efforcera activement de forger des partenariats avec les États membres en vue de la mise en commun des pratiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et de faciliter la coopération. De fait, il a déjà entrepris de développer plusieurs partenariats de ce type: par exemple, il collabore avec le Ministère de la science, des technologies de l'information et de la communication et de la planification et avec l'Institut des politiques scientifiques et technologiques de la République de Corée afin de produire des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité dans les domaines cités. Le but est d'aider les décideurs politiques de la région à mettre en place des politiques et stratégies efficaces dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ainsi que d'étudier les possibilités offertes par les technologies émergentes et les idées nouvelles.

61. La CESAP favorisera le dialogue, en particulier dans les domaines où la région fait preuve d'innovation et/ou d'efficacité dans ses pratiques. Par exemple, plusieurs États membres de la région ont entrepris d'élaborer et d'appliquer des politiques d'innovation sociale. Deux piliers fondamentaux de l'innovation sociale sont l'entrepreneuriat social et l'investissement responsable. La notion d'entrepreneuriat social a gagné du terrain dans la région, où il est de plus en plus largement admis que les trois dimensions du développement durable sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement durable. Une entreprise sociale peut être définie comme une organisation soucieuse d'inclure explicitement les retombées environnementales et sociales dans son modèle commercial, tout en recherchant le profit ou un retour sur investissement¹⁷.

¹⁷ Shelagh Whitley, Emily Darko et Grace Howells, « Impact investing and beyond: Mapping support to social enterprises in emerging markets » (Londres, Overseas Development Institute, 2013). Disponible à l'adresse: www.cbd.int/financial/privatesector/g-datasocialinvest-odi.pdf.

La notion d'investissement responsable en tant qu'outil de financement des objectifs de développement durable progresse elle-aussi dans la région, l'idée étant de dégager à la fois de la valeur sociale et environnementale et un rendement financier¹⁸.

62. Il est possible de soutenir ce mouvement émergent en aidant les États membres à appliquer des politiques d'innovation sociale efficaces en mettant en évidence les meilleures pratiques et en élargissant ce mouvement à toute la région. Le secrétariat œuvrera en partenariat avec le British Council en ce sens. Ce projet visera principalement à aider les décideurs de la région à formuler et appliquer des politiques et stratégies d'innovation sociale efficaces, en s'attachant à favoriser l'entrepreneuriat social et à créer un environnement propice à l'investissement responsable.

63. Le secrétariat continuera de mettre en évidence les pratiques qui sont appliquées avec succès par les États membres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et qui seraient profitables à l'ensemble de la région. Par exemple, il travaillera avec le Gouvernement chinois pour que celui-ci fasse part des bonnes pratiques de développement et de maintien de parcs scientifiques et technologiques. Ces initiatives permettent de créer des infrastructures propices et de rassembler les principaux acteurs – entrepreneurs, chercheurs et investisseurs – ce qui est bénéfique pour l'élaboration et la commercialisation de solutions innovantes. Toutefois, il est difficile de bien gérer ses parcs. Il est nécessaire de mettre en commun les bonnes pratiques et les pièges à éviter avec d'autres pays qui mènent des activités similaires afin d'en faire profiter toute la région. En outre, bon nombre des entreprises et des innovations conçues au sein des parcs scientifiques et technologiques peinent souvent à s'imposer sur les marchés régionaux et internationaux. Les parcs scientifiques et technologiques se sont multipliés dans la région, mais ils sont disparates et fonctionnent isolément les uns des autres. Cette situation est très différente de celle des réseaux d'instituts de recherche et d'universités qui ont traditionnellement toujours disposé de mécanismes de coopération, à l'échelle tant régionale qu'internationale.

64. Il est possible d'établir un réseau plus solide de parcs scientifiques et technologiques dans la région pour appuyer l'innovation et ouvrir aux entreprises et aux créateurs des débouchés sur de nouveaux marchés. Ce partenariat a pour objet de mettre à disposition une plateforme de partage des pratiques permettant de démarrer et de développer des parcs scientifiques et technologiques et favorisant le partage du savoir et la coopération entre les parcs de la région Asie-Pacifique.

¹⁸ Monitor Institute, « Investing for social and environmental impact » (San Francisco, 2009). Disponible à l'adresse: http://monitorinstitute.com/downloads/what-we-think/impact-investing/Impact_Investing.pdf.

IV. Conclusion

65. Dans toute la région, des exemples viennent démontrer les possibilités de faire des progrès réels et durables vers la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce à l'intégration régionale et au partage du savoir dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement du secteur privé, de la technologie et de l'innovation, les pays les moins avancés et les pays à faible revenu peuvent brûler les étapes de développement de manière responsable et viable. Les pays développés peuvent parvenir à la croissance dans un même esprit de responsabilité et de viabilité. La CESAP soutiendra les actions menées dans divers domaines pour faire en sorte que toute la région parvienne à un développement durable par le biais de moyens de mise en œuvre solides et efficaces.
